



DIRECTIVES

Sentier du Cap Ferré

Le site naturel du Cap Ferré, appelé le Ruisseau rouge par les locaux, est d'une beauté exceptionnelle et vaut assurément le détour pour les amateurs de randonnée.

Vous y découvrirez un sentier pédestre agrémenté de quelques panneaux d'interprétation et d'une table à pique-nique menant à un décor unique.

Prendre note qu'il est important de prendre en considération les éléments suivants, dans le but d'assurer la sécurité de tous, de respecter l'environnement et de maintenir la quiétude des villégiateurs du secteur.

Stationnement

Cap Ferré
(Ruisseau rouge)

-  Distance du stationnement au début du sentier (secteur des villégiateurs) : 1,7 km
-  Sentier du Cap Ferré : 1,4 km

- **Prendre la 138 Est et tourner à droite à la borne kilométrique 1232 (Pancarte Grande-Pointe)**
 - **Suivre les indications sur le chemin de gravier jusqu'au stationnement.**
-
- Aucun bloc sanitaire sur place
 - Aucune poubelle sur place, aidez-nous à garder cet endroit propre et rapportez vos déchets
 - Il est strictement interdit de faire du camping sauvage et des feux à ciel ouvert dans ce secteur
 - Prudence sur le bord du chemin routier (présence de voitures et de VTT.)